



Classique Canadienne Jugement et vente

Terrain d'exposition de Richmond, Richmond Quebec

ARRIVÉE : Mercredi 19 Mai 2010, 9:00 A.M.
à jeudi 20 Mai 2010, 9:00 P.M.

JUGEMENT : Samedi 22 mai 2010

VENTE : Dimanche 23 mai 2010

2010

Classique Canadienne
du mouton
Canadian
Sheep Classic

Règles et formulaires(s) d'inscription

1. Les consignataires doivent être membres de la Société canadienne des éleveurs de moutons en 2010;
2. Tous les animaux doivent être nés la propriété du consignataire et être de race pure et enregistrés à la SCÉM ;
3. Il n'y a pas de limite pour le nombre de femelles inscrites. Cependant, pour chaque mâle inscrit, une femelle doit aussi être inscrite. Il n'est pas obligatoire que la femelle soit de la même race que le bélier ;
4. Les animaux doivent être jugés pour être vendus. Tous les animaux jugés doivent être offerts pour vente, à moins de disqualification due à une blessure ou une maladie ;
5. SVP envoyé les inscriptions au bureau de la Société canadienne des éleveurs de moutons. Les inscriptions peuvent être envoyées par la poste à la SCÉM, 1489 Route 560, Deerville, NB E7K 1W7 ou par télécopieur au 506-328-8165 ;
6. Il y a des frais d'inscription de 25\$ pour chaque animal. Pour chaque animal qui est inspecté par le comité de vérification, 15\$ des frais d'inscription seront remboursés ;
7. La date limite d'inscription est le 26 février 2010. Les inscriptions reçues au bureau de la SCÉM après cette date auront des frais d'inscription supplémentaire de 25\$ en plus des frais réguliers. Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 mars 2010;
8. Les frais d'inscriptions peuvent être payés par chèque, Visa ou MasterCard. Les chèques sont payables à la Société canadienne des éleveurs de moutons. Les informations de cartes de crédit peuvent être inscrites sur le formulaire d'inscription, donnés par téléphone au 866-956-1116 ou télécopiés au 506-328-8165 au bureau de la SCÉM ;
9. Les inscriptions qui n'ont pas été payées au 10 mars ne seront pas incluses au catalogue;
10. Un certificat d'enregistrement de la SCÉM, signé pour transfert, doit être fourni pour chaque inscription au comité de vente au plus tard le vendredi 21 mai 2010.
11. Les substitutions dans une même classe sont permises pour un maximum de deux animaux par race, au coût de 5\$ par animal. Il n'y a pas de frais de substitution pour les agneaux et agnelles juniors, mais ces substitutions sont considérées dans le nombre de substitution permise par race ;
12. Tous les animaux seront sujets à une inspection par un comité de vérification et au besoin par un vétérinaire;
13. Il n'y a pas de prime pour lors des jugements (rubans seulement). Chaque race sera jugée séparément;
14. Les licous peuvent être utilisés. Le code vestimentaire pour le jugement est le chandail blanc et le pantalon noir;
15. La commission de vente sera de 15%. La commission de vente minimum sera de 30\$ et la commission maximum sera de 120\$;
16. Il y aura disqualification pour le jugement et pour la vente si ces règles ne sont pas suivies;

Classes

1. Brebis d'un an – née entre le 1er septembre 2008 et le 31 août 2009.
2. Agnelle Senior – née entre le 1er septembre 2009 et le 31 décembre 2009.
3. Agnelle Junior – née le 1er janvier 2010 ou après.
4. Championne & Championne de réserve.
5. Bélier d'un an – née entre le 1er septembre 2008 et le 31 août 2009.
6. Agneau Senior - née entre le 1er septembre 2009 et le 31 décembre 2009.
7. Agneau Junior - né le 1er janvier 2010 ou après.
8. Champion & Champion de réserve.
9. Troupeau champion – 4 animaux représentant les deux sexes, présentés dans les classes ci-dessus. Pas d'inscription ou de frais d'inscription requis.
10. Champion Inter-races.
11. Championne Inter-races.
12. Meilleur troupeau Inter-races.

Les races suivantes doivent être exposées avec une toison courte (moins de 1 pouce ou 2,4 cm): Arcott Canadien, Arcott Outaouais, Arcott Rideau, Border Cheviot, Charollais, Clun Forest, Dorper, Dorset, Hampshire, Ile de France, North Country Cheviot, Oxford Down, Polypay, Romanov, Shropshire, Southdown, Suffolk et Texel. Tous les sujets nés avant le 1^{er} janvier 2010 doivent avoir été tondu après cette date. Tous les moutons doivent avoir été lavés et doivent être propres à leur arrivé sur le site. Les sujets qui ne respectent pas ces conditions seront éliminés par le comité de vérification (laine trop longue ou propreté inadéquate).

- **Les inscriptions reçues après le 26 février 2010 seront considérés en retard et des frais de retard de 25\$ seront chargés en plus des frais réguliers.**
- **Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 mars 2010.**
- **Les inscriptions qui n'ont pas été payées au 10 mars ne seront pas incluses au catalogue.**

Une liste des hôtels est disponible à :

www.sheepbreeders.ca

www.agneauduquebec.com/semrp

(Une liste complète sera postée aux consignataires)